

2025, ANCRER L'ESSENTIEL, ANTICIPER L'INCERTAIN

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et aux établissements publics administratifs dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'établissement (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue ainsi sur la base d'un rapport élaboré sur les orientations financières et budgétaires de la Ville. Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget. Mais c'est aussi l'occasion d'informer sur l'évolution financière de la Ville en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Il doit tenir compte au mieux de l'évolution du contexte économique national et international, du contexte social, ainsi que la situation financière locale. Il s'appuie également sur la situation budgétaire et financière rétrospective de la Ville mais aussi la comparaison avec la strate et avec d'autres collectivités dont la situation est similaire (*voir annexe 1*).

PROPOS LIMINAIRES

L'époque est emplie de profondes incertitudes. Partout, les questions nationales et internationales nous rappellent combien la stabilité est précieuse, combien l'action publique doit être guidée par la responsabilité et le pragmatisme. Entre crises sociales, crises économiques, tensions géopolitiques et instabilité budgétaire, notre responsabilité locale est claire : protéger notre territoire et ses habitants, préparer notre avenir et préserver ce qui nous rassemble.

Ici, dans notre commune, nous avons fait des choix courageux. J'assume pleinement cette démarche. Face aux vents contraires qui soufflent sur notre pays et sur le monde, ramener nos ratios financiers à un niveau sain et durable était et demeure une nécessité. Pourquoi ? Parce qu'une collectivité qui maîtrise ses finances est une collectivité qui peut agir, qui peut investir, qui peut protéger. Il n'est pas question de se laisser entraîner dans la spirale des déficits et de l'insouciance.

Nous avons choisi une action publique recentrée sur l'essentiel, au plus proche des habitants, pour répondre à leurs besoins sans augmenter les impôts. Et pour cela, chaque euro compte. En ramenant nos finances à un niveau plus sain, nous avons restauré notre capacité à agir. Comme depuis 2014, nous avons choisi la sécurité plutôt que l'incertitude. En maîtrisant notre budget, nous gardons le contrôle. Et en ayant le contrôle, nous savons comment et sur quoi agir. Et, agir, nous le voulons ! Pour nos jeunes, pour nos familles, pour nos commerçants, pour nos anciens. Il n'y a pas lieu d'opposer rigueur financière et dynamisme local. En assainissant nos finances, nous avons préparé notre territoire à saisir les opportunités de développement, à relever les défis de demain : qu'il s'agisse d'accompagner la transition énergétique, de moderniser nos infrastructures ou d'améliorer la qualité des services publics que nous devons à chaque citoyen. Et la comparaison avec d'autres structures publiques est criante de vérité. Car ce n'est pas dans les bureaux lointains parisiens que l'on règle les problèmes concrets. Non, c'est ici, sur nos places, dans nos écoles, sur nos routes et dans nos entreprises locales, que l'avenir se construit.

Face aux grands discours vides, nous avons choisi l'action concrète. Face aux divisions stériles, nous avons choisi l'unité autour de notre territoire. C'est cela, la force d'une gestion responsable. C'est cela, la force d'une collectivité qui regarde devant elle, sans céder à la facilité, mais toujours au service de ses habitants.

Le Maire,
Président de
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
PROPOS LIMINAIRES	1
A/ LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES PLURIANNUELLES.....	4
B/ LA TRANSCRIPTION EN RECETTES ET EN DEPENSES	6
I. Une dépense optimisée	6
a) Les collaborateurs municipaux, une vraie richesse nécessitant un accompagnement ajusté	6
b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces.....	8
c) Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement	11
d) Entretenir la ville pour protéger les racines de l'arbre collectif	14
II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens.....	18
a) Contributions réciproques à la vie locale	18
b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation.....	21
c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation.....	24
C/ RESUME ET RATIOS FINANCIERS	31
I. Epargne brute et épargne nette : 2019 - 2026.....	31
II. Tableau récapitulatif.....	33
CONCLUSION	34
<i>Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie.....</i>	<i>35</i>

A/ LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES PLURIANNUELLES

Le budget jocondien est influencé, comme tous les autres, par les grandes tendances économiques nationales et mondiales. Il est essentiel pour pouvoir le penser, le prévoir, l'anticiper et comprendre quelles sont les grandes tendances prévisibles de l'environnement financier et économique dans lequel les différents budgets vont s'inscrire.

Si le ROB de l'année dernière pointait déjà une difficulté de prévision importante, elle n'était en réalité qu'une pâle copie de l'actuelle. Nombreuses sont les sources d'incertitudes :

- Les conflits au Moyen-Orient qui risquent de provoquer une flambée des prix de l'énergie et demeurent en tout état de cause la source de nombreux différents politico-économiques autour du globe,
- L'élection de Donald Trump qui inquiète les milieux économiques en raison du risque non négligeable d'un regain de protectionnisme qui limiterait notablement l'attractivité des productions européennes (ce qui pourrait représenter, en termes de pertes, 533 milliards de dollars d'ici à 2029 à l'économie de l'UE, 749 milliards de dollars pour les Etats-Unis et 827 milliards de dollars pour la Chine, d'après le cabinet de conseil Roland Berger),
- La censure du gouvernement de Michel Barnier qui a empêché le dépôt et le vote d'une loi de finances pour 2025 avant la fin décembre et a entraîné le dépôt d'une loi de finances spéciales basée sur l'article 45 de la Constitution uniquement dédiée à « percevoir les impôts » et dépenser « les crédits se rapportant aux services votés ».

Suite aux événements précités, la croissance française a été abaissée à 0.9% par les observateurs économiques. En effet, les différents éléments financiers présentés dans le cadre de la loi de finances 2025 montraient des efforts de restriction de la dépense publique qui pèsent par logique sur la croissance. Il est à noter cependant que la France a réussi à relancer sa demande extérieure qui devient à nouveau le principal moteur de sa croissance en 2024. En 2025, en fonction des mesures annoncées internationalement et nationalement, elle pourrait demeurer uniquement portée par la demande intérieure privée liée au contexte de baisse de l'inflation. La croissance mondiale devrait rester stable, à 3,2 % cette année puis 3,3 % en 2026, et 3,3 % en 2027. Le léger mieux pour la croissance mondiale en 2025 vient d'une forte hausse de la prévision américaine, anticipée désormais à 2,4 % (grâce à une consommation intérieure en hausse). La crise immobilière chinoise durable reste cependant sous surveillance et pourrait impacter durablement cette croyance.

L'inflation, en baisse depuis la moitié de l'année 2024, tend à se stabiliser à 1.8% en moyenne annuelle. Dans ses trois composantes, les prix alimentaires demeureraient stables et les prix

de l'énergie soit orientés à la baisse soit stables. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient. Sur les trois années suivantes, elle subirait une légère augmentation avec 1.6 % en 2025, 1.7 % pour 2026 et 1.9 % pour 2027.

En l'absence de mesures de redressement, le déficit public atteindrait environ 7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025. Le projet de loi de finances 2024 visait à ramener le déficit à 5.0 % du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6.1 % en 2024. L'ensemble de ces mesures représentent au total un effort de 60 milliards d'euros. L'effort affiché dans le PLFI portait aux deux tiers sur la modération et la réduction de la dépense publique (40 milliards) et un tiers sur les recettes (20 milliards). Cet effort significatif dès 2025 a vocation à s'ancrer dans une trajectoire des finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029. C'est la trajectoire que présentera la France à la Commission européenne.

Pour se faire, le projet de loi de finances déposé en septembre 2024 prévoyait plusieurs mécanismes financiers d'importance pesant sur les collectivités territoriales :

- Baisse de 1.5 milliard sur le Fonds Vert,
- Création d'un fonds de précaution de 3 milliards abondé par les collectivités ayant un budget de fonctionnement de plus de 40 millions d'euros (les dernières estimations sont de 1 056 910 € pour la Ville de Joué-lès-Tours),
- Diminution du taux de FCTVA représentant 1.2 milliards d'euros (les dernières estimations sont de l'ordre de 100 000 € pour la Ville de Joué-lès-Tours),
- Stabilisation de la DGF et de la DETR/DSIL au niveau de l'année 2024 (pas d'indexation sur l'inflation),
- L'augmentation du taux employeur de la CNRACL, passant de 31,65 % à 35.65 % représentant 2.3 milliards d'euros (les dernières estimations sont de l'ordre de 520 000 € pour la Ville de Joué-lès-Tours). Cette hausse était annoncée suivie d'autres avec une augmentation progressive des taux de cotisations jusqu'en 2027 (37.65% en 2026, 40.65% en 2027 et 43.65% en 2028).

La version sénatoriale a fortement amendé ces dispositifs, mais la censure du gouvernement Barnier rend toutes ces variations caduques d'où le dépôt de la loi de finances spéciales. Les collectivités vivent donc dans l'incertitude de ces dépenses ou prélèvements sur recettes supplémentaires qui pourraient survenir et qui sont désormais liés au projet de loi de finances qui devrait être voté dans les premiers mois de l'année 2025.

Tous ces éléments conduisent à devoir recentrer les dépenses de la Ville. La situation pleine d'incertitudes, pousse à se reconcentrer sur le territoire local, en favorisant sa résilience et les opportunités saisissables. Face à ces défis de taille, l'objectif de la Ville reste d'anticiper demain en agissant aujourd'hui. Ainsi elle continuera son travail quotidien d'efficience en contrôlant ses dépenses et en optimisant ses recettes.

B/ LA TRANSCRIPTION EN RECETTES ET EN DEPENSES

Cette volonté d'efficience se retrouve tant dans l'optimisation des dépenses existantes, que dans le travail de recherches de recettes.

I. Une dépense optimisée

a) Les collaborateurs municipaux, une vraie richesse nécessitant un accompagnement ajusté

La question des ressources humaines jocondiennes n'a jamais été abordée uniquement sous l'angle financier. La Ville de Joué-lès-Tours traite cette question sous tous les angles possibles et en particulier sous l'angle des enjeux concrets de la vie de ses collaborateurs.

Plusieurs axes politiques ont ainsi été définis dans le pilotage des ressources humaines :

- Maintenir un service public de qualité et de proximité pour les jocondiens
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents (santé, sécurité, mobilités, l'attrait de la collectivité)
- Optimiser et anticiper les différents impacts prévisibles pour assurer un pilotage de précision de la masse salariale

Ces axes de travail, et tout particulièrement l'amélioration de la qualité de vie au travail, ont été mis en œuvre depuis 2020 et tout particulièrement en 2022 et 2023 (voir ROB 2024).

L'année 2024 a été l'occasion de continuer à renforcer et améliorer l'existant :

- La Ville a ainsi continué la mise en place du RIFSEEP puisque la police municipale a enfin pu en bénéficier suite à un décret gouvernemental durant l'été 2024, permettant d'harmoniser définitivement le régime indemnitaire de ses agents. Il reste désormais les professeurs d'enseignements artistiques et leurs adjoints, qui ne sont pas concernés par le RIFSEEP,
- La Ville a lancé un grand plan d'analyse de la Qualité de Vie au Travail par le biais de questionnaires anonymisés au niveau des services municipaux,
- La Ville a mis à jour son règlement intérieur et a organisé des temps de formation et d'échange autour de celui-ci.
- La Ville a lancé un catalogue de formation en interne pour profiter des compétences et capacités de ses nombreux agents pour développer les compétences en format horizontal,
- La Ville a réformé son processus de promotion interne pour l'aligner sur celui des stagiairisations.

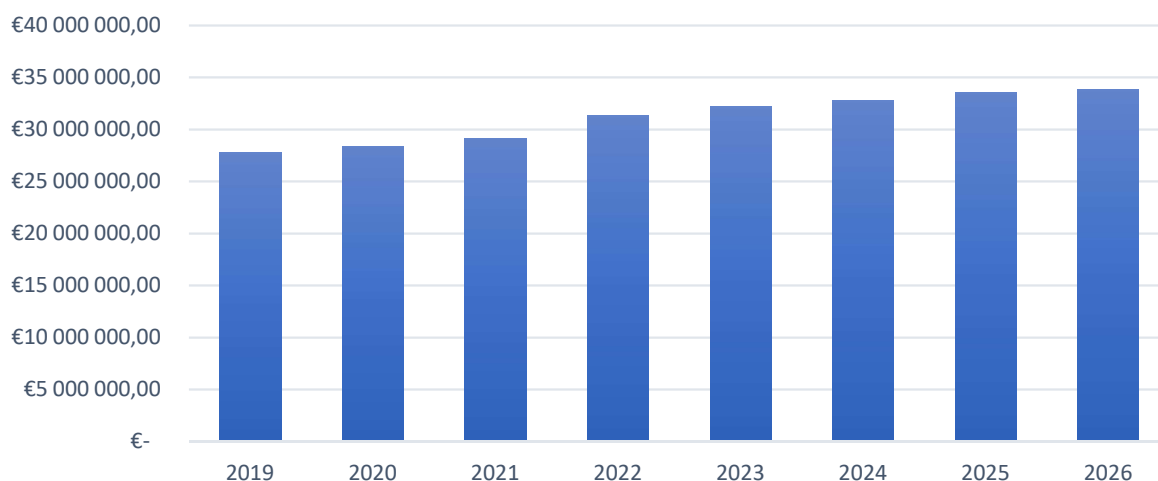
Dans les années à venir, les Ressources Humaines resteront au cœur des actions de la Ville. Plusieurs dispositifs vont en effet produire leurs effets en année pleine sur 2025 :

- Le Complément Indemnitaire Annuel sera en effet attribué pour la première fois en 2025, de même que le forfait mobilité durable,
- L'analyse des retours de la Qualité de Vie au Travail aura lieu en 2025,
- La première campagne de promotion interne sur le nouveau format aura lieu également sur 2025.

Pour autant, de nombreuses incertitudes subsistent dans les années à venir :

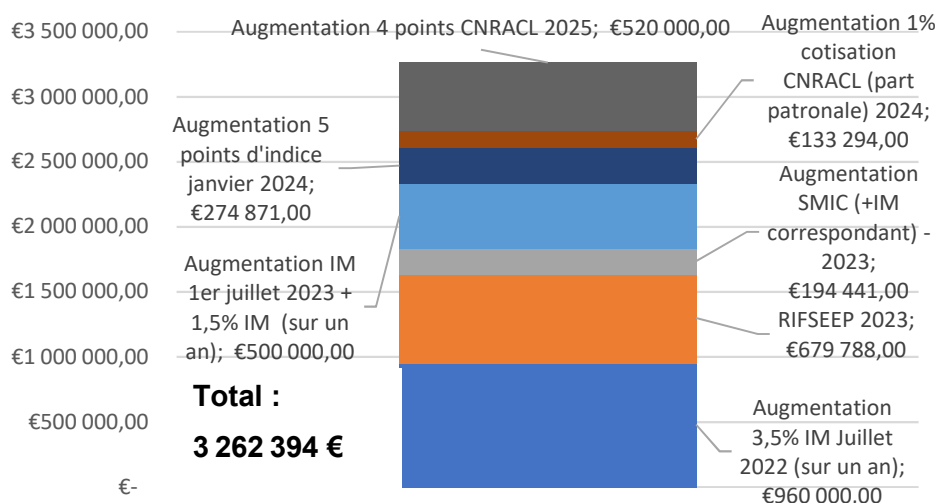
- L'ampleur de l'augmentation du taux patronal de la CNRACL pourrait fortement impacter le budget. L'augmentation du surcoût lié à ces annonces se chiffrent ainsi : + 520 000 € pour 2025, + 228 000 € pour 2026 et + 374 000 € pour 2027 et 2028,
- L'existence ou non d'une hausse du point d'indice pourrait également impacter le budget de manière notable. A cette heure, rien n'a été annoncée, mais tout est possible dans une assemblée nationale fracturée où les projets de loi seront négociés projet par projet,
- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, non reconduite en 2024 et 2025, pourrait revenir sur les années suivantes,
- Demeurent en suspens les travaux entamés en 2023 et 2024 par le ministre Stanislas Guerini en vue de réformer la fonction publique.

Une attention particulière sur le respect budgétaire sera à l'œuvre dans les années à venir, sans incidence sur les agents en poste. Un comité de suivi de la masse salariale existe d'ores et déjà pour adapter, ajuster et actualiser le pilotage de la masse salariale. Une augmentation a été constatée sur l'année 2024, légèrement supérieure à ce qui était annoncée au ROB, mais ces chiffres s'expliquent par l'adjonction des personnels de l'Ecole Municipale de Foot et l'augmentation du SMIC revalorisée par anticipation en novembre 2024. La tendance pluriannuelle reste cependant la même.



Dépenses de personnel de la Ville entre 2019 et 2026

Il est quand même important de rappeler tout le poids que les décisions multiples de l'Etat ont fait peser sur les dépenses de personnel jocondiennes.



Les collaborateurs de Joué-lès-Tours sont sa plus grande richesse et ils œuvrent quotidiennement à l'excellente qualité de service public jocondien et sa présence dans tous les domaines de la vie de la cité.

La question de la rémunération reste cependant cruciale pour l'attractivité de la fonction publique, même si elle est loin d'être la seule. La Ville de Joué-lès-Tours déploie tous les efforts pour que sa marque employeur puisse être reconnue et vecteur d'attractivité.

Pour la partie indemnités des élus, l'augmentation supposée des cotisations fera légèrement varier à la hausse ce poste de dépenses.

b) Des dépenses de fonctionnement courant efficaces

La Ville de Joué-lès-Tours a toujours beaucoup fait en régie et assuré en interne nombres de prestations (transport d'enfants, restauration, services bâtiments) et tient à son savoir-faire local. Toutes ces dépenses, assurées et assumées, demeurent en cours d'analyse pour maximiser l'efficacité des multiples interventions municipales.

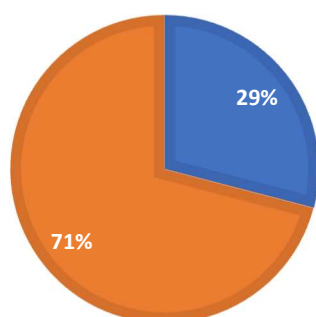
1. Des dépenses transférées par l'État coûteuses

La Ville de Joué-lès-Tours a toujours eu pour but de garantir le plus agréable des cadres d'épanouissement et de développement à tous ses citoyens. Dans ce but, elle exerce aujourd'hui des compétences qui relèvent des compétences dites « obligatoires » (la part des compétences que la Loi lui impose d'exercer) et celles que la collectivité a souhaité mettre en place et conserver au fil des ans (Pour rappel 41% des dépenses de la Ville relèvent de compétences « facultatives », voir ROB 2024).

Parmi les compétences « obligatoires », il faut savoir qu'un certain nombre d'entre elles ont été en réalité transférées par l'État au fur et à mesure des années, sans les compensations

financières associées. A titre d'exemple, un service est particulièrement parlant : Les cartes d'identités et les passeports biométriques. Ce service a délivré 5 943 cartes d'identité et 4 251 passeports sur l'année 2023. Pour faire cela, la Ville a dû mettre à disposition 5 agents de catégorie C, pour gérer les rendez-vous et les trois stations mises à disposition par l'Etat. Elle a également dû financer une mise à jour du logiciel qu'elle gère pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences étatiques, ce qui va lui occasionner un surcoût de frais de maintenance (de presque 3 000 € par an). Une fois les coûts totaux additionnés (et sans tenir compte de la mise à disposition du copieur et des frais d'entretien/de chauffage), le coût pour la collectivité est de 212 000 € par an. En face, l'Etat verse à la collectivité une subvention de fonctionnement de 61 533 € pour 2024, ce qui ne représente que 29 % du coût total.

■ Part subventionnée par l'Etat ■ Part payée par la collectivité



Représentation de la répartition du coût du service des cartes d'identité et passeports

Bien sûr, cela représente une plus-value pour les administrés, mais cela représente également un coût supplémentaire pour la Ville.

2. Fluides et Alimentation : des dépenses volatiles difficilement prévisibles

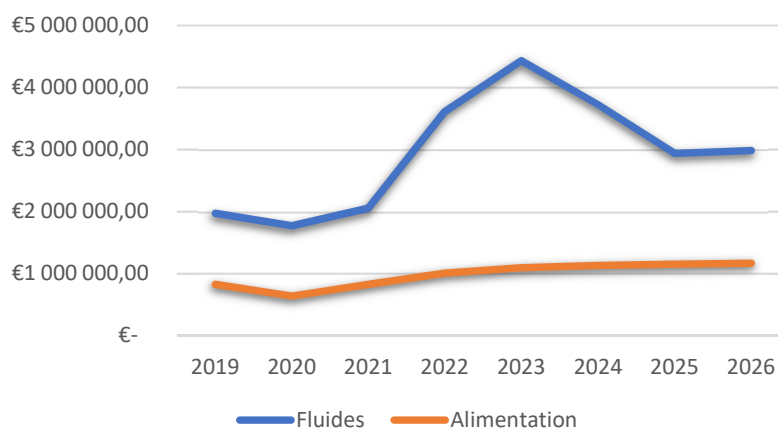
Ces deux catégories de dépense ont été ici groupées car elles sont soumises à des variations difficilement prévisibles.

La Ville a ainsi subi une augmentation totale de plus de 65 % de ces dépenses volatiles entre 2019 et 2022, soit une augmentation de plus de 1 823 326 €. Face à ces augmentations, la collectivité a changé de stratégie et est passée de marchés pluriannuels de 4 ou 5 ans, à des d'accords-cadres à marchés subséquents annuels. Après la forte hausse du nouveau marché d'électricité de 2022 qui a frappé toutes les collectivités, les nouveaux contrats ont ainsi fait rebaisser la facture de manière notable (- 50%). Le nouveau contrat signé en 2023 pour le gaz a cependant subi une hausse conséquente lui aussi (d'environ + 50%).

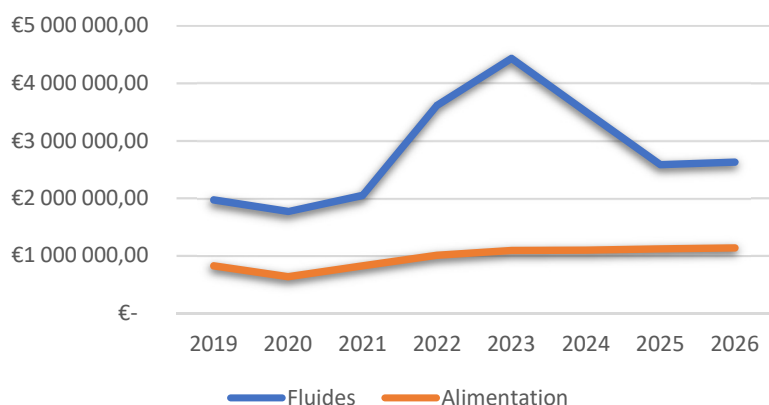
Le marché subséquent d'électricité, signé au milieu de l'année 2024, a permis d'avoir une baisse notable des fluides et permet donc d'anticiper un coût moins important sur les finances de la Ville. Les travaux d'investissement menés également par la Ville en 2024 avaient

également pour but de réduire la consommation énergétique et ont un impact dès le budget 2025.

Les dépenses d'alimentation restent elles dans la courbe prévue au ROB 2024. Une petite diminution existe (2.7% soit 30 000 €), essentiellement due au travail mené par les agents municipaux sur le gaspillage alimentaire.



Evolution des fluides et de l'alimentation entre 2019 et 2026 (ROB 2024)



Evolution des fluides et de l'alimentation entre 2019 et 2026 (ROB 2025)

Le niveau attendu en 2025 est donc largement inférieur au pic de 2023, mais reste en tous les cas plus de 25% supérieur à ce qu'il était avant les crises multiples (donc en 2019). L'année 2024 n'aura pas vu le raisonnement profond changer : la question de l'augmentation et des marges de manœuvre est désormais structurelle.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, le raisonnement s'inscrit dans la même logique mais avec quelques différences.

3. *Le fonctionnement courant des services*

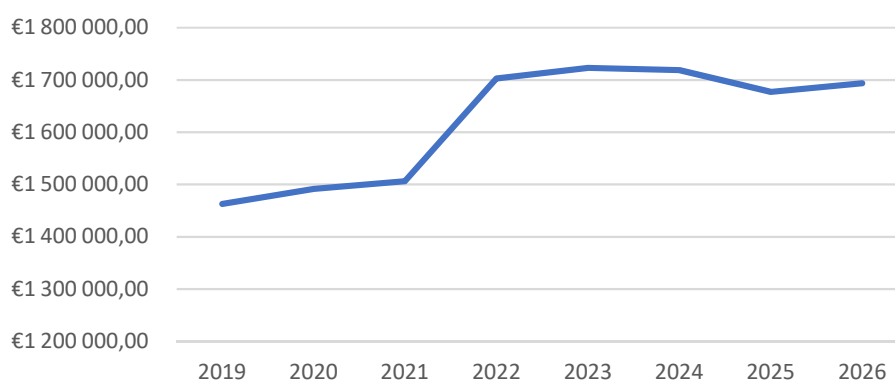
Concernant le fonctionnement des services, la problématique est légèrement différente. Si les mêmes questions de variation des prix et d'inflation s'appliquent, la proportion n'est pas tout à fait la même. La baisse des dépenses de fonctionnement définie au début de l'année, dans le cadre de la construction budgétaire, a porté ses fruits, en permettant de réfléchir à l'adaptation de certains projets, et d'adapter les montants aux besoins réels des citoyens jocondiens. Les économies réalisées dans ces catégories de dépenses, ainsi que l'évolution des fluides permettent de maintenir une dotation stable aux services municipaux sur l'exercice 2025. Dans les années à venir cette évolution devrait suivre l'inflation

c) *Un soutien sans faille aux organismes qui agissent concrètement*

La Ville a toujours placé l'action au cœur de sa politique et continuera de soutenir au quotidien les acteurs qui en font de même.

1. *Des subventions au tissu local en hausse*

La Ville de Joué-lès-Tours s'affirme, aujourd'hui comme demain, comme une commune solidement appuyée sur ses associations et ses clubs. Leur rôle, à la fois social, fédérateur et émancipateur, n'est plus à démontrer. Qu'il s'agisse de clubs sportifs, d'associations caritatives ou de loisirs, tous contribuent activement au dynamisme et à la vie de la collectivité. C'est pourquoi la Ville s'engage à maintenir l'augmentation annuelle de 1 % des subventions, offrant ainsi à ces acteurs de terrain les moyens nécessaires pour poursuivre leur précieuse action, tant sur la partie Ville que sur les subventions antérieurement versées par TMVL qui sont désormais directement versées par la Ville (depuis 2022 avec le pacte financier et fiscal). Le montant est légèrement en baisse entre 2023 et 2025, tout simplement suite à la fin de la subvention au JFCT qui n'a pas été versée en totalité sur 2024 et qui ne le sera plus du tout en 2025. Cette somme sera basculée en partie sur le financement de l'Ecole Municipale de Foot. Cette subvention mise à part, l'enveloppe globale augmente tout de même de 1%.

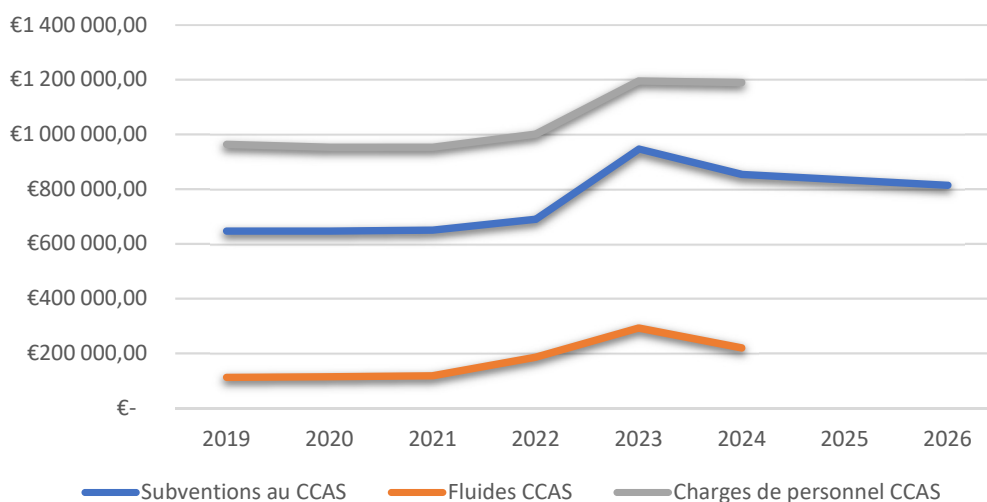


Subventions aux associations entre 2019 et 2026

Les associations ne sont cependant pas les seuls acteurs à agir au quotidien et la Ville a une approche transversale de soutien à tous les acteurs œuvrant quotidiennement pour le public jocondien.

2. Le CCAS, un acteur essentiel

Le Centre Communal d'Action Sociale opère lui aussi un vrai soutien quotidien aux publics en difficulté et la Ville soutiendra ses actions aussi longtemps que nécessaire. La hausse des fluides précitée ainsi qu'une régularisation concernant les charges de personnel liée au SEGUR de la santé ont également eu un lourd impact sur le budget du CCAS et ont nécessité une hausse de la subvention d'équilibre notable en 2023. L'année 2024 a permis la mise en place de nombreux projets par le CCAS, accompagné par des demandes de subventions sur des aides à projets. Dès cette année, le CCAS a ainsi pu diminuer la subvention d'équilibre et pense être en mesure de poursuivre cette baisse en 2025. La baisse prévisible des fluides (notamment grâce au nouveau contrat d'électricité) va continuer de redonner un souffle et permettre à la subvention de diminuer légèrement et de se stabiliser sur les prochaines années.



Comparaison entre la subvention au CCAS, les fluides et les charges de personnel du CCAS entre 2019 et 2026

3. La subvention à la Régie Autonome Culturelle (RAC)

Le budget de la RAC fût également soumis à des contraintes conséquentes liées à l'augmentation des fluides. Une analyse du positionnement tarifaire, ainsi qu'une adaptation des locations d'entreprise, une mutualisation des coûts avec des partenariats ciblés (publics et privés), et une volonté affirmée de développer les offres de Malraux, a permis une baisse de la subvention d'équilibre sur 2024. L'attractivité de Malraux a encore été remarquable cette année, avec des fréquentations en progression, ce qui devrait se confirmer sur l'exercice 2025, permettant une baisse de la subvention d'équilibre sur 2025 et 2026. Si aucune hausse des fluides n'a lieu, Malraux ne devrait pas demander d'augmentation de la subvention d'équilibre.

4. Les autres partenaires soutenus

La Ville subventionne également d'autres partenaires de manière obligatoire (SDIS, contingents aux enseignements de premier et deuxième degré, etc). En dehors du SDIS qui va basculer à la Métropole (voir le paragraphe sur l'ACTP), les autres subventions sont supposées suivre l'inflation.

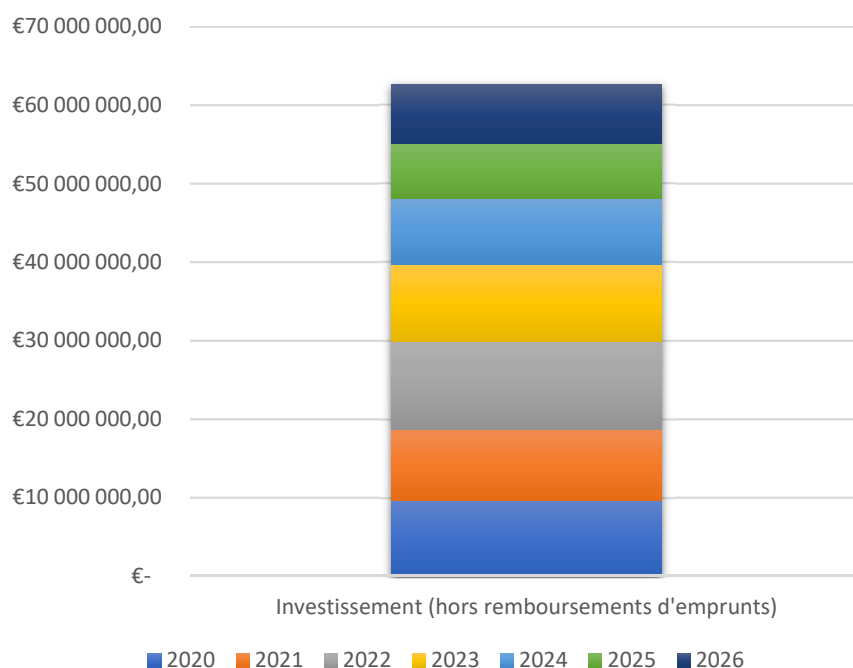
La Ville accorde une importance cruciale à la pertinence de son action, ce qui se traduit par une réflexion approfondie autour de chaque projet d'investissement. Chaque décision d'investir est l'occasion de s'interroger non seulement sur sa nécessité immédiate, sur sa durabilité et son impact à long terme. Cette démarche inclut une analyse minutieuse de ses conséquences sur le budget de fonctionnement, qu'il s'agisse de son utilisation, de sa valorisation ou de son entretien tout au long de sa vie.

Par ailleurs, la question des financements associés à ces projets revêt une importance croissante dans le contexte actuel.

d) Entretenir la ville pour protéger les racines de l'arbre collectif

1. Des investissements constants et anticipés

La Ville de Joué-lès-Tours a toujours porté ses investissements de manière pluriannuelle et réfléchie. Elle adapte ses investissements en fonction de la situation financière, et se retrouve désormais contrainte de faire des choix difficiles pour recentrer ses travaux sur ceux qui sont le plus en proximité directe et efficiente avec les vrais besoins des citoyens. La volonté de désendetter la collectivité sur le long terme a un impact sur le volume et le choix des investissements. Cela étant, l'investissement restera à un niveau élevé. Parce qu'investir, c'est aussi garantir que les infrastructures restent en bon état, et donc limiter les travaux à venir. Depuis 2020, c'est déjà un peu plus de 48 millions d'euros qui ont été investis au bénéfice des jocondiens, mais aussi des entreprises, notamment locales, qui, par capillarité, font vivre le tissu social et économique de proximité. Jusqu'à 2026, la ville prévoit d'investir plus de 60 millions d'euros.



Investissements (hors remboursements d'emprunts) 2020-2026

Sur l'année 2025, les investissements seront recentrés sur l'essentiel : rénover, entretenir et sécuriser toutes les structures qui font le tissu local : écoles, bâtiments sportifs, bâtiments administratifs, bâtiments culturels, voirie, etc. En cette année 2025, TMVL a également annoncé le renouvellement de son fonds de concours, le Fonds vert métropolitain, dédié à la transition écologique. Comme depuis deux ans, la Ville compte ainsi programmer de nombreux travaux liés à la transition écologique, en optimisant également les dépenses de fonctionnement. Cela sera notamment l'occasion de terminer le relamping dans tous les bâtiments, ainsi que de continuer le remplacement des menuiseries et de poursuivre les

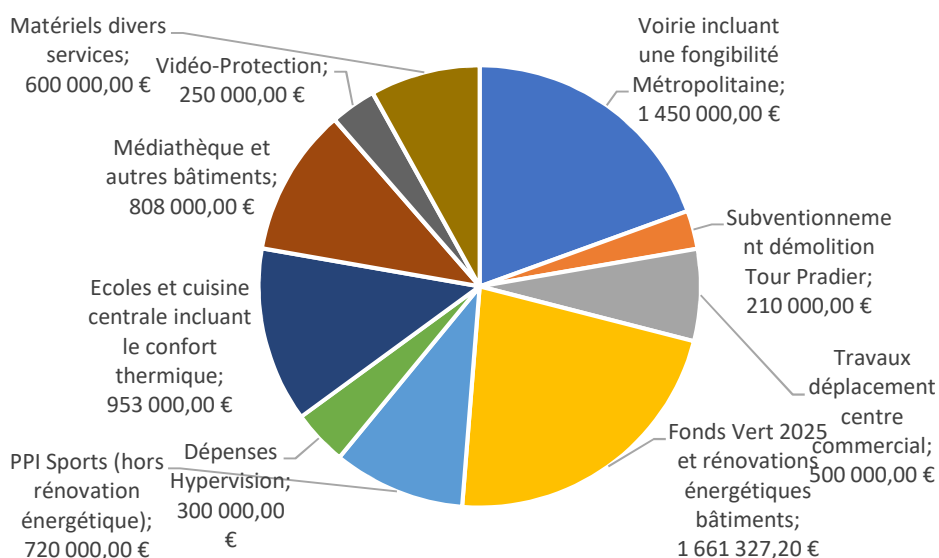
travaux d'isolation du patrimoine communal. D'autres travaux de conservation et d'amélioration de la vie des bâtiments municipaux sont prévus. La Ville continuera également d'investir dans les travaux de voirie pour une circulation plus fluide et sécurisée.

En ce qui concerne les bâtiments sportifs, la Ville maintient son investissement dans les bâtiments sportifs pour plus d'un million d'euros par an jusqu'à la fin du mandat (dont une part en rénovation énergétique). L'année 2025 devrait voir également la création d'espaces sportifs au plus près de la vie des citoyens.

En 2025, la Ville poursuivra son action en faveur de la sécurité quotidienne des jocondiens, à la fois via la vidéoprotection, mais aussi dans la mise en place des premières étapes de l'Hypervision. Pour rappel, ce programme consiste à rassembler en un seul point le contrôle d'accès, les alarmes et plan de secours, la sécurité incendie, la gestion technique centralisée (éclairage, chauffage, ventilation) ainsi que la gestion technique des bâtiments, dans le but d'automatiser et d'optimiser le déclenchement des procédures de sécurité et d'information de toutes les personnes susceptibles de devoir intervenir, ou de prendre à distance le contrôle des flux de chauffage et/ou éclairage.

A cela s'ajoute les premiers frais d'architecte pour le déplacement du centre commercial. Le lauréat du concours a en effet été sélectionné fin décembre 2024. Celui-ci doit désormais adapter ses plans et lancer toutes les études préalables dans l'optique de passer les appels d'offre à la fin de l'année 2025 pour une réalisation sur l'année 2026.

Enfin, les services municipaux doivent aussi être dotés des moyens de fonctionner pour pouvoir continuer d'offrir l'excellence du service jocondien au quotidien.



Typologie prévisionnelle des investissements 2025

En toute logique, l'année 2026 sera une année avec un investissement élevé. Les travaux de construction du nouveau centre commercial de la Rabière sont en effet prévus pour environ 4.5 millions d'euros rien que sur cette année clé. La ville maintiendra également son PPI lié

aux bâtiments sportifs ainsi que ses transferts de charge liés à la voirie et aux espaces publics métropolitains sans compter, bien sûr, les sommes allouées aux services pour fonctionner.

Afin de mener à bien son ambitieuse politique d'investissement, la Ville peut compter sur des financeurs et partenaires solides et toujours présents.

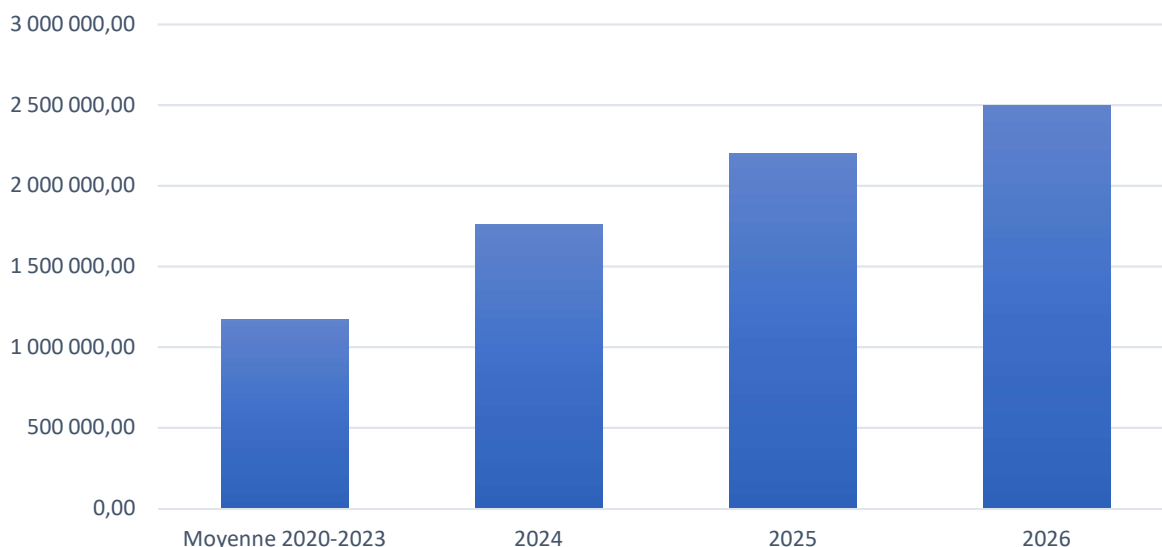
2. Des financements optimisés

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) se construit non seulement en dépenses, mais aussi en recettes. C'est pourquoi, la Ville travaille toujours, en parallèle de la dépense, à l'optimisation de ses subventions. L'existence de subventions est ainsi un des axes prioritaires de choix pour les investissements municipaux. Pour tous ses projets structurants, des réunions ont été réalisées avec différents financeurs et des prospections ont lieu tous les jours quant à la recherche de subventions. Une étude a été menée en particulier avec les services de la Région concernant les fonds européens et leur possible sollicitation pour des projets de grande ampleur, mais les nombreuses contraintes liées à ces fonds ne permettent pas à la Ville de donner suite.

Chaque année, l'État accompagne la Ville par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Conseil Départemental par le Fonds de Développement Départemental (F2D).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) soutient également les projets liés à la petite enfance et à l'enfance, tandis que l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) investit dans les projets liés aux Quartiers Politique de la Ville (QPV). L'année 2024 a été l'occasion de clôturer de nombreux dossiers des années antérieurs.

Sur les années à venir, la Ville a travaillé à optimiser ses recettes d'investissement. Sur l'année 2025, la Ville pourrait ainsi percevoir de nombreux fonds principalement métropolitain : le reliquat du Fonds Vert Métropolitain 2024, le Fonds Vert Métropolitain 2025, un fonds exceptionnel métropolitain de soutien aux communes, mais aussi la mobilisation d'un fonds dit « ex-CRST ». Le décalage du projet du centre commercial décale obligatoirement le calendrier de perception des subventions avec un pic en 2026, au moment de la réalisation des travaux.

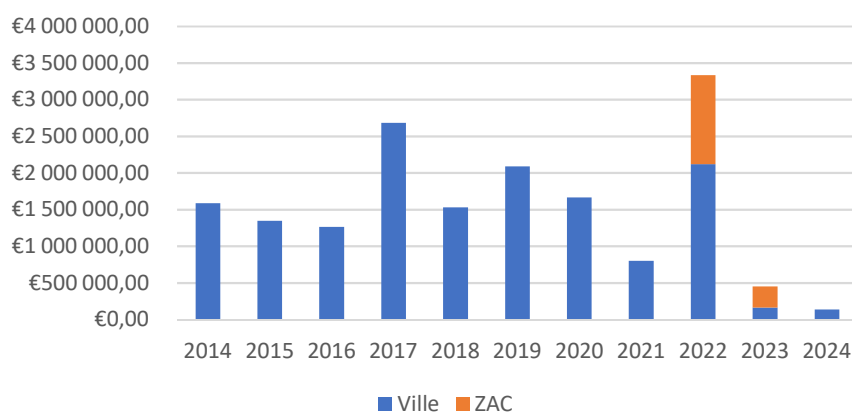


Subventions estimées 2024-2026 et comparaison à la moyenne 2020-2023

3. Une réserve foncière

La Ville a construit au fil des années une réserve foncière ambitieuse. Empruntant lorsque les taux d'intérêts étaient bas, elle a constitué un patrimoine foncier de 16 753 980.71 € (frais de notaire inclus). Dans les années à venir, au vu des taux d'intérêts élevés, la Ville projette de limiter sa politique d'achats aux seules opérations « structurantes » permettant de faire de Joué-lès-Tours une ville à la hauteur de ses ambitions.

Le budget ZAC Joué Sud fonctionne, de fait à part, de cette réflexion. Sa réserve foncière de 1 488 619 € (à ce jour) est alimentée par l'emprunt dont les frais sont intégrés dans la valeur comptable des biens et seront ainsi compensés au moment de la vente des lots concernés. Dans les prochaines années, la Ville continuera les négociations avec les propriétaires fonciers de la zone afin de pouvoir acquérir des terrains et ainsi maîtriser cette partie du sud de la ville. En lien avec les travaux de rénovation de la route de Monts, la poursuite des études et réflexions pour cette zone est primordiale pour le dynamisme de la ville à moyen et long terme.



Achats fonciers de la Ville entre 2014 et 2024

II. Des recettes optimisées sans dégrader la situation des jocondiens

Toutes les recettes jocondiennes ont été scrutées avec attention pour décider comment les optimiser sans faire peser un coût disproportionné aux jocondiens.

a) Contributions réciproques à la vie locale

1. Des taux d'imposition locaux figés

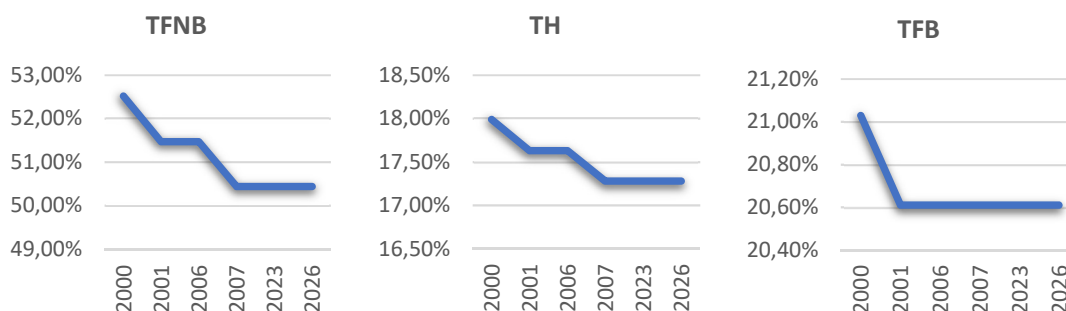
La disparition de la taxe d'habitation a profondément changé le panorama de la fiscalité locale. Sa fin a bloqué la possibilité de faire varier avec intelligence les liens entre administrés et vie locale. Seule demeure aujourd'hui la Taxe Foncière Bâtie comme recette activable à la main des communes. La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS et THLV) ne représentent en effet qu'une part congrue des bases imposables (7.29% en 2024).

Faire varier les taux de la taxe foncière aujourd'hui ferait peser un poids trop conséquent sur les seuls propriétaires. Le mot d'ordre reste donc le même : pas d'augmentation du taux de fiscalité communale à Joué-lès-Tours.

Les taux communaux resteront donc :

- Pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à 50,44%
- Pour la taxe d'habitation (TH) à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) à 37.09 %

Cette décision s'inscrit dans une longue tradition jocondienne. En effet, ces taux n'ont pas augmenté depuis 2014 (une fois neutralisé l'adjonction de la part départementale de la TH).



Taux des taxes foncières et d'habitation de la Ville entre 2000 et 2026

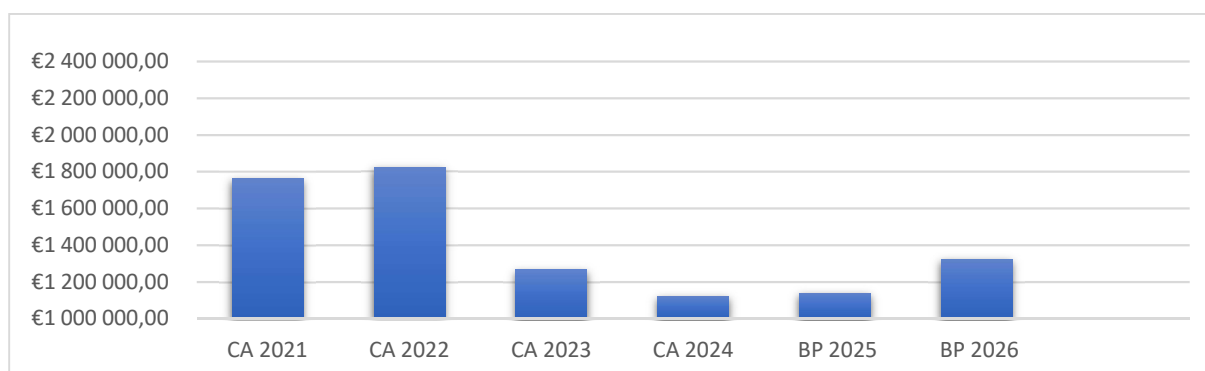
La comparaison par rapport aux communes de même strate est également intéressante. Elle met en exergue le fait que le taux des impositions locales de Joué-lès-Tours est notamment plus faible que ce soit par rapport à la strate, ou par rapport à d'autres villes dont la situation économique et sociale est similaire à celle de Joué-lès-Tours. Il est également à noter que tous ces taux moyens ont progressé depuis le ROB 2024, mais pas les taux de Joué-lès-Tours.

Impôts locaux	Taux 2023 de Joué-lès-Tours	Taux moyens 2023 de la strate	Taux moyen 2023 des communes « similaires »
TFNB	50.44 %	54.53 %	65.76 %
TH	17.28 %	21.98 %	22.70 %
TFB	37.09 %	40.14 %	46.58 %

Pour compenser les annonces gouvernementales citées en introduction, la Ville devrait augmenter son taux d'imposition de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de plus de 3 points en le passant de 37.09% à 40.19%. Cela constituerait une augmentation de 8.36 % pour les impôts des jocondiens. Ainsi, sur une taxe foncière de 1 000 €, si la Ville décidait de compenser par l'impôt les annonces gouvernementales susceptibles de l'impacter, cela représenterait une nouvelle taxe foncière de 1 083.60 €.

2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Les droits de mutation à titre onéreux représentent les taxes que les collectivités locales et l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Elles représentent plus d'un million et demi d'euros de recettes en moyenne entre 2019 et 2023 soit 3% des recettes de fonctionnement de la Ville. Cette recette est susceptible de diminuer fortement dans les années à venir constituant de fait une vraie perte pour le budget communal. Le Conseil Supérieur du Notariat en fin d'année 2023 a ainsi alerté sur une baisse de presque 20% des transactions immobilières depuis un an, pendant qu'une étude est sortie dans la même période relatant qu'un Français sur cinq (21%) ayant un projet immobilier a été contraint de l'abandonner en raison du contexte économique. La baisse s'était déjà faite ressentir sur 2023 et continue de s'accroître en 2024. Sur 2025, la Ville anticipe une légère augmentation de la DMTO en raison d'une potentielle amélioration des taux d'emprunt qui devraient augmenter les ventes et de la fin des dispositifs de la loi PINEL ayant entraîné une augmentation des ventes sur les deux derniers mois 2024. Une prudence est de mise en 2026 en raison de l'instabilité liée à la loi de finances 2025.



DMTO entre 2021 et 2026

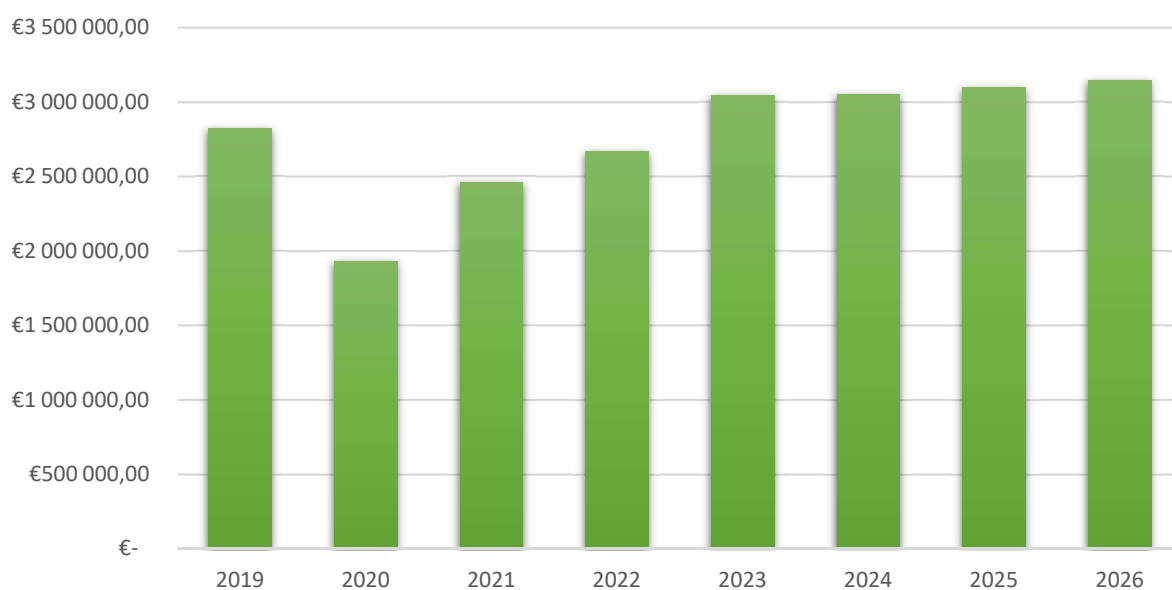
Il est à noter également que la réforme du potentiel financier annoncée (*cf infra*) qui devait produire ses effets sur la période 2024-2026 et qui s'appuyait en partie sur le montant des DMTO a été mise en suspens par le report du projet de loi de finances.

3. Des tarifs municipaux adaptés à la réalité

La question des tarifs est essentielle dans l'optique d'une efficience des recettes. Ils évoluent chaque année en fonction de l'inflation sans pour autant l'équivaloir. La Ville a toujours eu à cœur d'ajuster ses tarifs et de mettre en place les dispositifs adéquats pour permettre l'adéquation entre prix payé et situations personnelles des familles. En témoigne ainsi par exemple la continuité du choix de maintenir les tarifs de la restauration sur une tarification au quotient familial ou la participation des familles qui est inférieure à la moitié du coût du repas du restaurant scolaire (allant de 18.79 % à 44.10 % selon les tranches pour 2022).

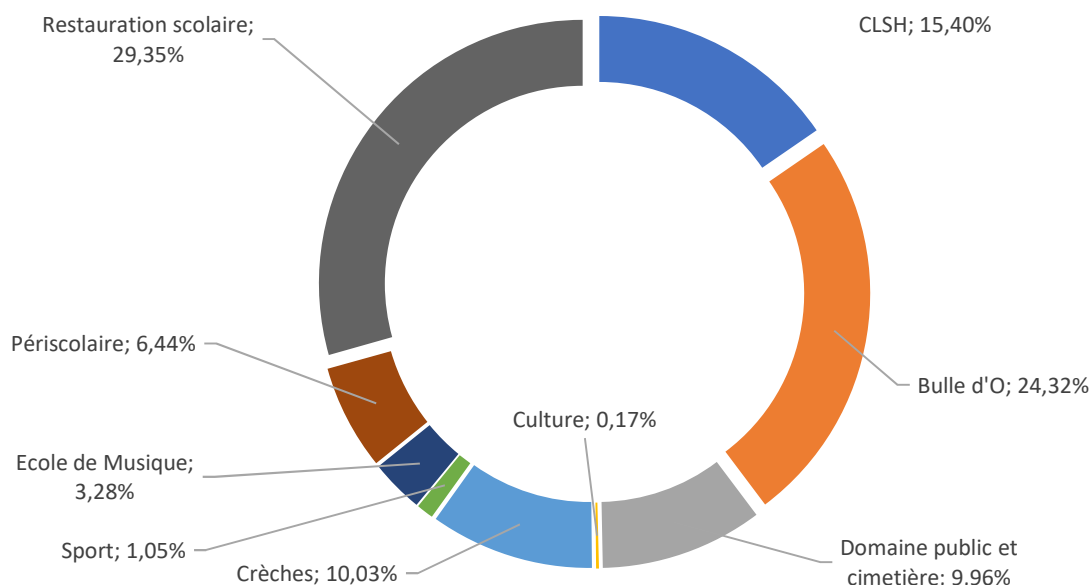
Un vrai travail a été mené sur l'année 2024 pour actualiser certains tarifs qui n'avaient pas été changés (notamment en créant de nouvelles tranches dans le but d'ajuster les tarifications aux situations personnelles et de mieux accompagner l'évolution de l'inflation).

Cette nouvelle situation semble avoir aboutie à une situation plus juste, les années à venir devraient uniquement voir les tarifs évoluer à la marge. L'objectif reste le même : concilier maintien de la haute qualité du service public rendu aux jocondiens, positionnement pour un juste marketing territorial et volonté de ne pas peser trop sur les finances des citoyens.



Produits des services de la Ville entre 2019 et 2026

A titre d'informations, en termes de poids relatifs (chiffres 2024 provisoires), la restauration scolaire constitue à elle seule un tiers des produits des services, suivi de peu par Bulle d'O.



Répartition des différents services dans les recettes de produits des services - Données 2024 provisoires

En termes de recettes, la question de la Dette est évidemment centrale pour financer les investissements annoncés. Une vraie analyse a été faite de notre portefeuille d'emprunts et des capacités et marges de manœuvre dans les années à venir.

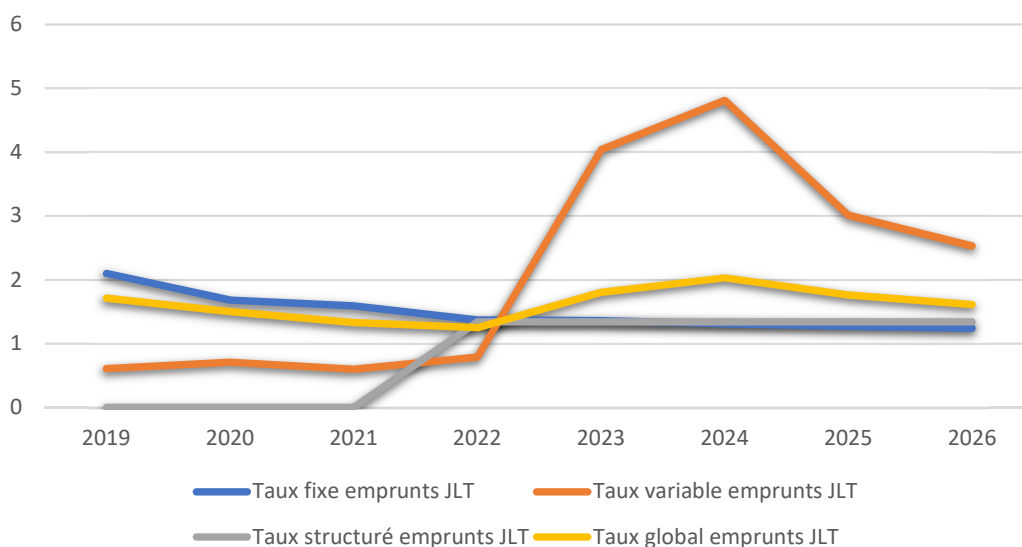
b) Une dette jocondienne à l'utilisation adaptée à la situation

1. Etat des taux jocondiens

Avec l'inflation, les banques centrales ont fait évoluer leurs taux directeurs à la hausse ayant un impact certain sur les conditions de financement des collectivités pour les taux fixes. Concernant les taux variables ou révisables, les principaux taux servant de référence sont aussi en nette progression depuis deux ans.

La baisse des taux fixes s'explique par la fin de certains emprunts dont les taux fixes plus élevés.

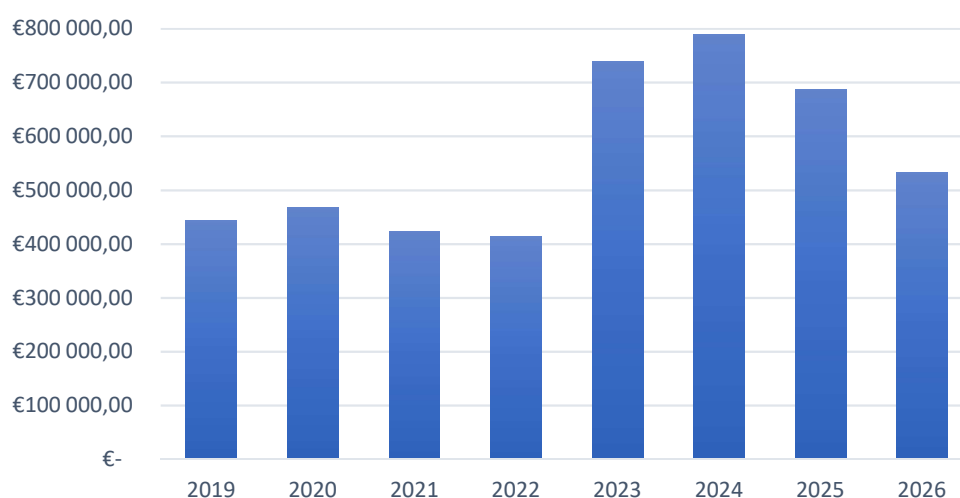
Les taux variables, souvent basés sur de l'Euribor 3 mois, ont subi une nette progression en 2023 et ont diminué en milieu d'année 2024, lorsque les banques centrales ont annoncé la baisse de leurs taux directeurs, permettant à la Ville de retrouver de nouvelles marges de manœuvre.



Variation des taux d'emprunts de la Ville entre 2019 et 2026

Ces hausses ont un impact conséquent sur le budget de la Ville, puisque les intérêts d'emprunts sont passés de 442 904 € en 2019 à presque 739 000 € fin 2023 soit une hausse de presque 300 000 € sur cette seule ligne budgétaire. Sur 2025, la baisse est moins prononcée qu'attendue. Le taux variable a en effet mis plus de temps à diminuer et sa baisse annoncée est moins élevée qu'anticipée. La situation politique notamment joue un rôle conséquent. Depuis l'annonce de la dissolution du gouvernement Barnier et les conséquences techniques que celle-ci a engendré (loi de finances spéciale, report de la loi de finances, etc), les intérêts se sont stabilisés, entraînant de fait un surcoût à prévoir pour les finances municipales. A compter de 2026 elle devrait cependant se confirmer et redonner un vrai souffle aux finances municipales. Les taux d'intérêts resteront, en tout état de cause, loin de leurs valeurs de 2019. La Ville a souscrit un nouvel emprunt sur 2024, avec un remboursement qui ne débutera qu'à partir de 2026.

En 2025 et 2026, cinq emprunts arriveront à maturité soit trois en 2025 et deux en 2026.

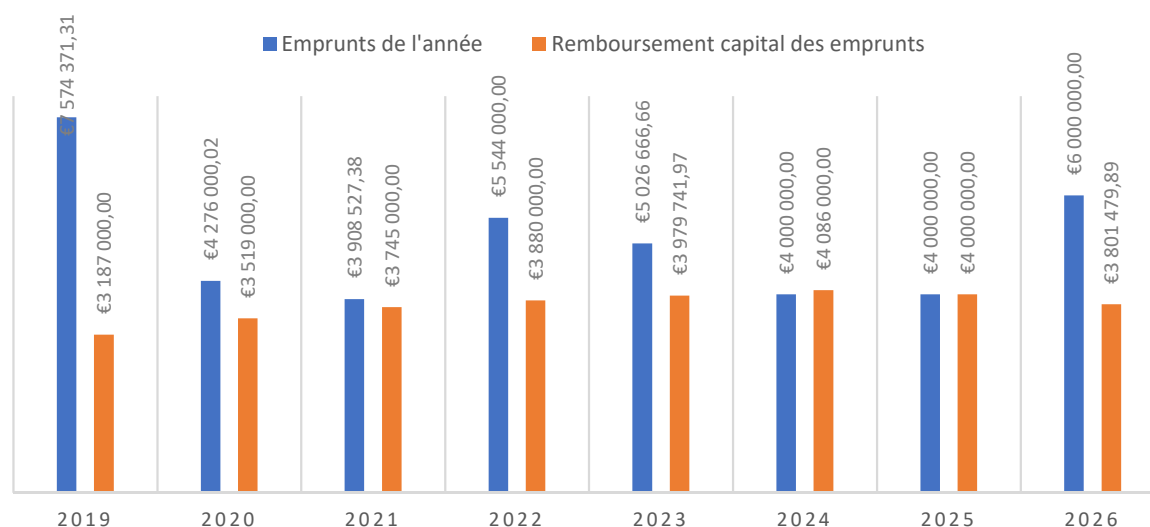


Intérêts d'emprunts de la Ville entre 2019 et 2026

2. Endettement prévisible

Avec la hausse des taux, la Ville prête une attention particulière sur les emprunts à souscrire. Le choix de financer un investissement par l'emprunt n'est pris qu'en dernier recours, une fois épuisées toutes les pistes de financement possibles. Chaque projet d'investissement, sauf obligation légale, est réfléchi en association avec un financeur (*cf supra*). Dans les années à venir, les emprunts seront limités. La Ville a ainsi fait le choix d'investir lorsque les taux étaient bas, mais en raison du changement des conditions de marché, opte pour un désendettement progressif. En 2024, la Ville a emprunté moins que ce qu'elle a remboursé. En 2025, la Ville fait le choix de continuer son désendettement.

Sur 2026, l'augmentation du montant de l'emprunt est dû au financement d'un projet structurant : la construction du Centre Commercial Rabière.



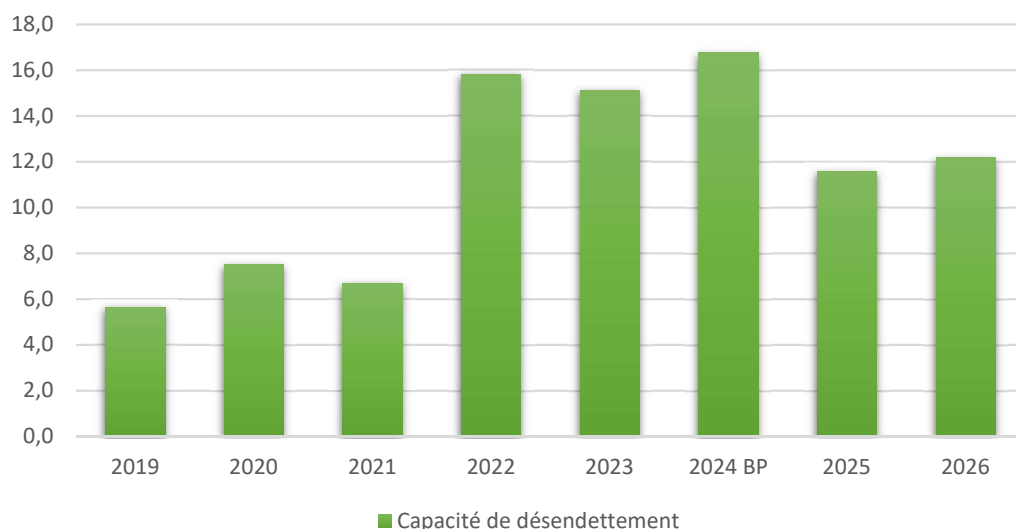
Comparaison entre emprunts de l'année et remboursement du capital entre 2019 et 2026

3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse traditionnellement au travers du ratio « Klopfer ». Ce ratio mesure la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute (donc avant remboursement du capital). Ce ratio fixe traditionnellement une situation inquiétante lorsque la capacité de désendettement était supérieure à 12 ans et mauvaise supérieure à 15 ans.

Au-delà des critiques largement détaillées dans le ROB 2024 (et toujours d'actualité), l'analyse de ce ratio permet de montrer qu'une fois la situation économique extérieure devenue un peu plus soutenable, et suite aux efforts financiers faits par la Ville, sa capacité de désendettement décroît largement.

Annoncée au niveau du ROB 2024 aux alentours de 16 ans, les efforts de gestion et les variations à la baisse obtenues lors des marchés publics ont permis à ce ratio de redescendre à moins de 12 ans estimé sur l'année 2025. L'année 2026 sera légèrement à la hausse en raison de l'emprunt à faire pour la reconstruction du centre commercial.



Capacité de désendettement de la Ville entre 2019 et 2026

c) Des participations et subventions institutionnelles en stagnation

1. L'État, un partenaire stable, jusqu'à 2025

i. La Dotation Globale de Fonctionnement

L'Etat participe au budget de la Ville par le biais notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cette DGF est en réalité composée de trois sous-dotations : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Seule la première, la DF n'est pas liée à la péréquation. La DGF existant dans une enveloppe bloquée à hauteur de la totalité des collectivités, son évolution tant à la hausse qu'à la baisse est automatiquement liée à la variation de la DGF d'autres collectivités. Elle repose sur de nombreux critères (plus de 180) ce qui rend son calcul prévisionnel assez obscur, en particulier avec la réforme annoncée de plusieurs critères majeurs que sont le potentiel fiscal et l'effort fiscal qui vont produire des variations échelonnées entre 2024 et 2028 par un effet de lissage (20% en 2024), désormais suspendus. Un rapport de la Cour des comptes, publié en octobre 2024, pointe ce qui est connu depuis longtemps par les collectivités à savoir que « la répartition de cette aide, qui demeure un levier majeur de l'État envers les communes, les intercommunalités et les départements, reste marquée par de profondes inégalités. Ces disparités résultent de la compensation de ressources disparues depuis plusieurs décennies, lesquelles ne correspondent plus aux besoins actuels de financement des collectivités. »

Lors de l'annonce du projet de loi de finances, la DGF a été annoncée partout comme étant stable à un peu plus de 27.2 milliards d'euros (pour tout le bloc communal). Par logique, en euros constants, cela veut donc dire que la DGF sera en baisse. Les premières estimations annoncées représentent une perte de pouvoir d'achat de près de 15 milliards d'euros sur la

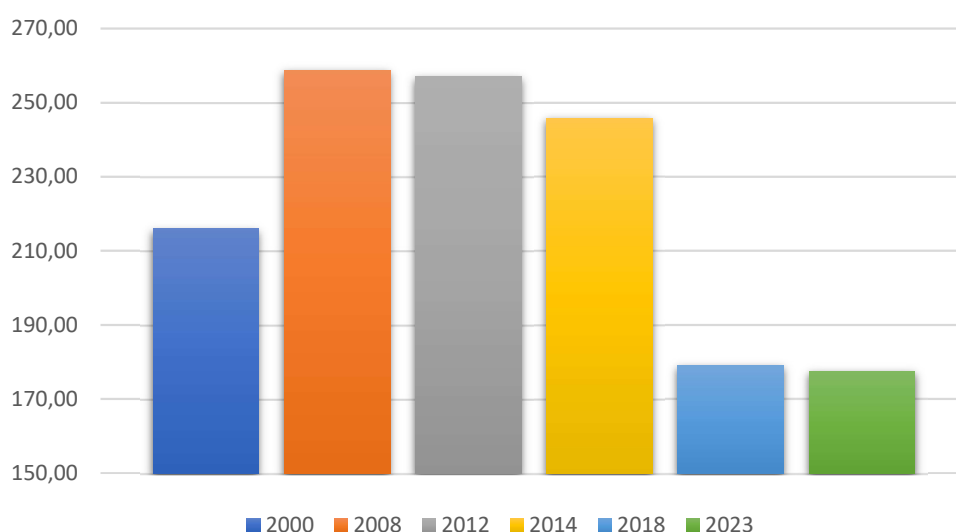
période 2023 - 2027 pour les collectivités du fait de la non-indexation de ces dotations sur l'inflation.

A l'intérieur de la DGF, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) étaient annoncées en progression de 140 M€ (+ 5 %) et 150 M€ (+ 6,7 %). Si la volonté péréquatrice ne peut qu'être saluée dans son concept même, cela accentue encore l'imprévision pour les finances de la Ville.

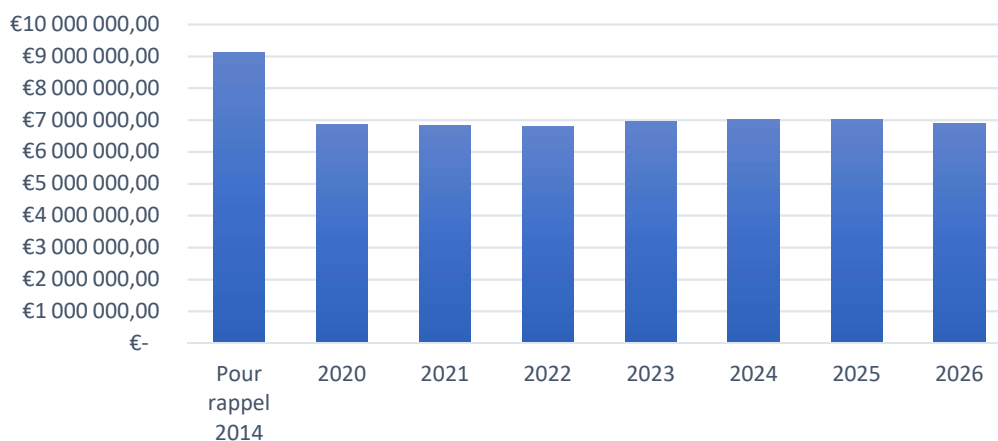
A cela, il faut ajouter que la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 fixe un objectif de déficit public ramené à 3 % à horizon 2027. Si le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait plutôt un prélèvement sur recettes, la nouvelle version pourrait ainsi voir la DGF prélevée, ce qui présente un risque constitutionnel moins élevé.

C'est ainsi 20 638 000 € cumulés que la Ville de Joué-lès-Tours a perdu depuis 2014. Pour rappel, la comparaison entre 2014 et 2023 montre une différence de 2 088 020 € (et ce alors que la Ville de Joué-lès-Tours gagne des habitants chaque année). En multipliant le nombre d'habitant actuel par le montant le plus élevé de DGF perçu par habitant par la Ville, (2008) c'est toujours plus de 3 000 000 € qui manquent à la Ville.

Côté investissement, le projet de loi de finances annonçait une stabilité de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), mais annonçait également, en même temps, des coupes au niveau du Fonds Vert.



Dotation globale de fonctionnement par habitant entre 2000 et 2023



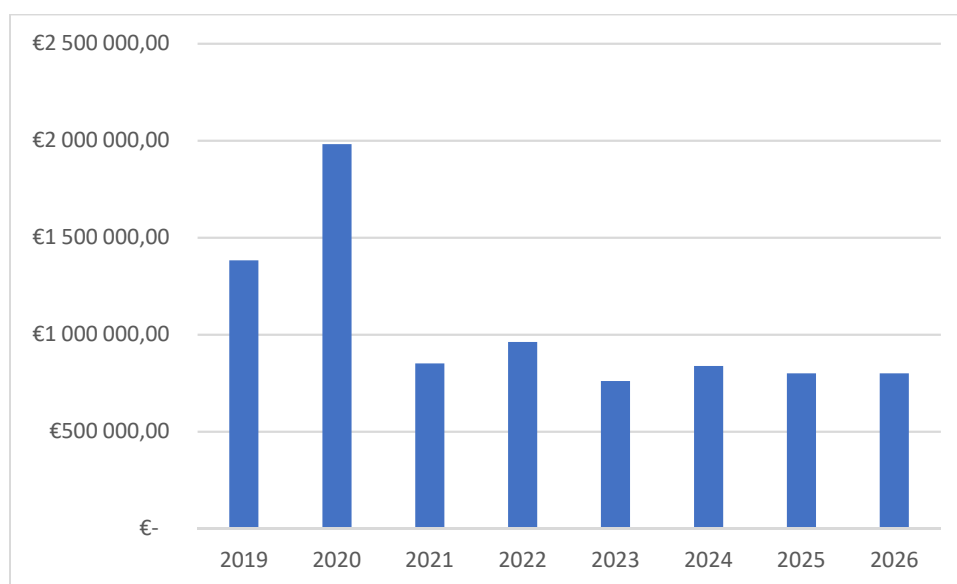
Dotation Globale de Fonctionnement ente 2020 et 2026

ii. Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16.404 %, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, contrairement aux entreprises. Son montant dépend donc des investissements réalisés les années antérieures, puisque le montant est calculé pour la Ville sur l'année N-1.

Le projet de loi de finances 2025 annonce une baisse du taux passant de 16.404% à 14.85%. Le niveau élevé d'investissement en 2024 aurait fait un niveau de FCTVA élevé mais la baisse de ce taux entraîne une baisse estimée à 100 000 euros.

Suite à la censure du gouvernement Barnier, le projet de loi de finances ne devrait être voté qu'au premier trimestre 2025. L'avenir du dispositif est remis en cause. De nombreuses associations d'élus sont vent debout contre celui-ci.



FCTVA entre 2019 et 2026

2. Tours Métropole Val de Loire (TMVL)

Cinq flux financiers principaux unissent la Ville et TMVL dans des rapports de réciprocité :

- L'Attribution Compensatoire de la Taxe Professionnelle (ACTP)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Les mises à disposition
- Les Fonds de Concours
- La Taxe d'AMénagement (TAM)

D'autres relations financières existent également plus à la marge.

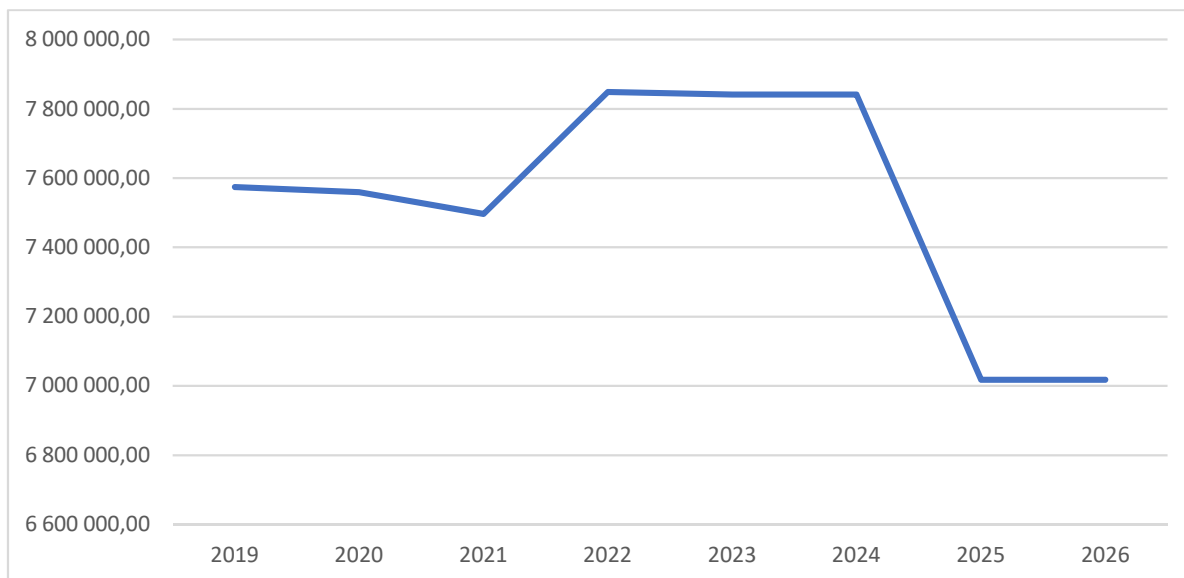
i. L'ACTP

Ce flux financier, au bénéfice de la Ville, a pour but de retracer la compensation suite à la perte de la taxe professionnelle (devenue CET et transférée aux intercommunalités). Le montant initial est ensuite minoré au fur et à mesure des différents transferts de compétences de la Ville vers l'intercommunalité. Un recalcul avait été fait en 2022 lors de la signature du pacte fiscal et financier pour intégrer plusieurs dépenses qui faisaient auparavant l'objet de dispositifs annexes (transports pédagogiques, fonds métropolitain pour les associations, etc). Ce montant, hors rétrocession de lotissement ou évolutions de périmètre des compétences est amené à changer sur les prochaines années.

Se posait dans le ROB l'année dernière la question de l'intégration des dépenses du SDIS au sein des budgets métropolitains qui pourraient dès lors faire baisser l'ACTP d'autant, mais il s'agirait d'une simple équivalence puisque la dépense disparaîtrait du budget de la Ville.

Cela sera le cas dès le budget 2025.

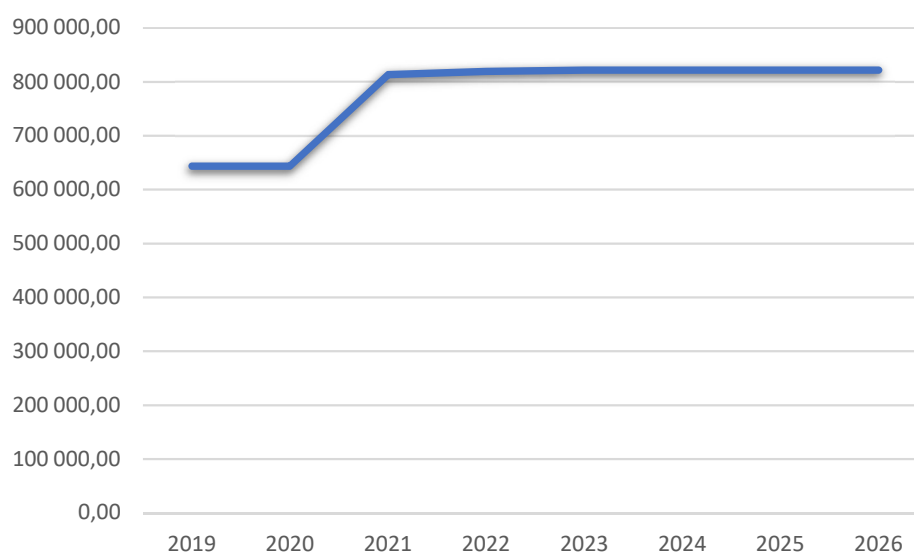
L'année de référence retenue pour l'évaluation du transfert de charges est l'année 2016, car précédent celle de création de la métropole. La Ville va donc voir son ACTP baisser de 822 825 € et en même temps arrêter de payer le SDIS à hauteur de 940 115 € soit une différence de 117 290 € pour les finances de la Ville.



ACTP entre 2019 et 2026

ii. La DSC

La dotation de solidarité communautaire est une dotation instituée par les intercommunalités dans le but de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes membres. Suite à une décision du Conseil Constitutionnel, les modalités de calcul ont été revues. Sur les prochaines années, rien ne permet de supposer que le montant va varier, puisqu'il est voté chaque année à l'identique.



DSC entre 2019 et 2026

iii. Les mises à disposition de personnel

Suite aux multiples transferts de compétences, des conventions de mise à disposition ont été signées avec TMVL pour refacturer les agents remis à disposition de la Ville par TMVL (espaces verts et voirie) mais également les agents Ville mis à disposition de TMVL (agents

supports de ces services mais non transférés). Ces montants sont figés aux valeurs du 31/12/2016 avant le transfert.

Mise à disposition TMVL -> Ville (Dépense Ville)	Mise à disposition Ville -> TMVL (Recette Ville)
1 050 807.49 €	74 683.30 €

iv. Les Fonds de concours

TMVL a plusieurs dispositifs de fonds de concours qui impactent la Ville.

Dans un premier temps, concernant les piscines. TMVL apporte son soutien aux établissements aquatiques sur le territoire métropolitain. Sur Joué-lès-Tours nous avons deux piscines concernées : Bulle d'O et l'Alouette. Pour 2024, il représentait 150 000€ par piscine soit une augmentation de 15 000 € par rapport à 2023.

Dans un deuxième temps, concernant le fonds de concours de droit commun : Dans le cadre du pacte fiscal et financier, il avait été annoncé qu'il devait peu à peu passer du fonctionnement vers l'investissement à échéance 2026. Exceptionnellement, en 2023, TMVL avait autorisé les communes à le conserver en fonctionnement pour des facilités de gestion face à l'inflation. Les règles de droit commun devaient redevenir applicables à partir de 2024 (ce qui aurait imposé un minimum de 60 % en investissement et les 40% restants en fonctionnement en 2024, 80% en investissement et 20% en fonctionnement en 2025 et la totalité en investissement en 2026). Pour 2024 et 2025, les anciennes règles continuent de s'appliquer de manière dérogatoire.

Dans un troisième temps, les autres fonds de concours sont maintenus (Fonds Vert Métropolitain, fonds de concours pour la transition énergétique, fonds de concours au soutien des projets des communes, fonds exceptionnel). Ces fonds sont toutefois soumis aux arbitrages budgétaires métropolitains puisque TMVL est également victime des coupes de l'État.

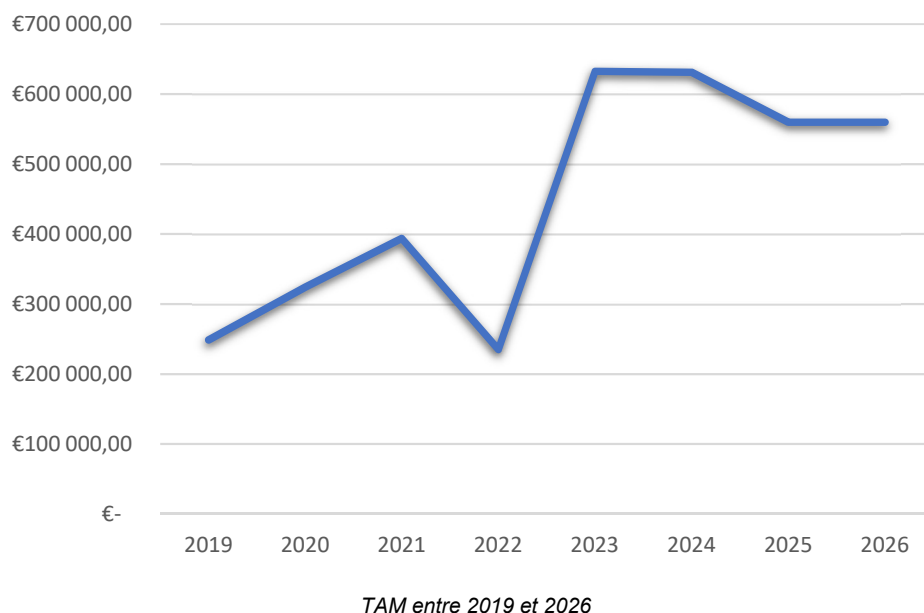
v. La TAM

La Taxe d'AMénagement est une taxe portant sur toutes les opérations soumises soit à permis de construire ou d'aménager soit à déclaration préalable de travaux.

Depuis 2017 un taux unique avait été adopté sur le territoire métropolitain. Un dispositif de reversement aux communes existe selon un taux de reversement unique de 85%.

Ce dispositif est pérennisé depuis le pacte fiscal et financier. Son calcul et sa prévision restent cependant peu aisés, d'autant plus maintenant que le fait générateur de sa perception a changé. En effet, depuis septembre 2022, la perception est désormais déclenchée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux là où le fait générateur était auparavant dans l'accord de l'acte d'urbanisme. L'année 2023 est une année exceptionnelle, puisqu'une

majeure partie des taxes perçues relèvent encore de l'ancien dispositif. Sur les années à venir, plusieurs grosses opérations sont annoncées et devraient sortir de terre, mais les nouvelles dispositions permettent aux opérateurs immobiliers de différer le versement après l'achèvement final des travaux (et pour les plus gros montants de le verser en plusieurs fois). Un niveau élevé est donc prévu mais les règles précitées rendent difficiles une prévision exacte et la prudence reste donc de mise.



vi. D'autres relations financières

Plusieurs petites relations financières sont à l'œuvre entre TMVL et la Ville. On peut par exemple citer les remboursements liés aux carburants ou encore les participations aux frais de fonctionnement pour les bâtiments d'intérêts communautaires. Ces relations financières de faible montant sont considérées comme stables dans les années à venir.

C/ RESUME ET RATIOS FINANCIERS

Tous les postes de dépenses et de recettes ont été détaillés ci-dessus, mais un point de focus supplémentaire est nécessaire concernant l'épargne brute et l'épargne nette.

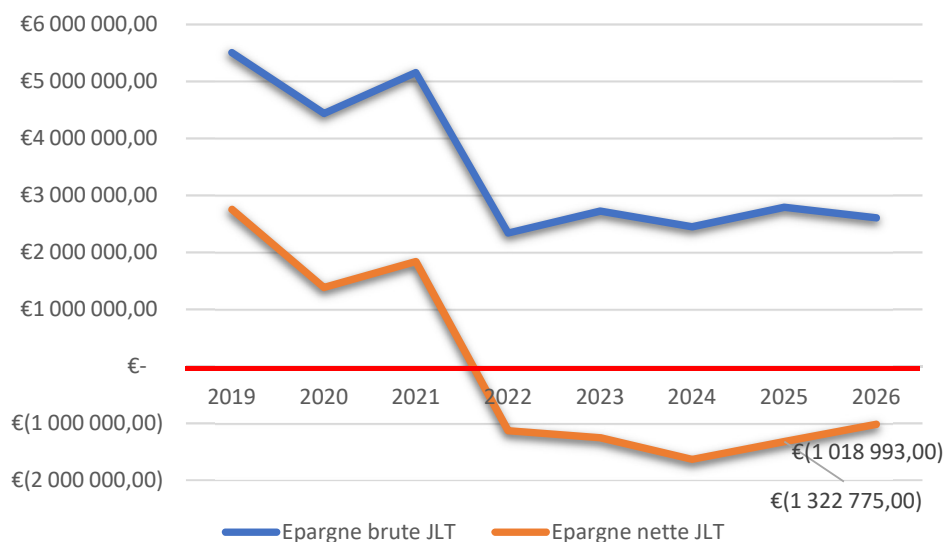
I. Epargne brute et épargne nette : 2019 - 2026

Pour rappel, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle correspond également à l'autofinancement brut.

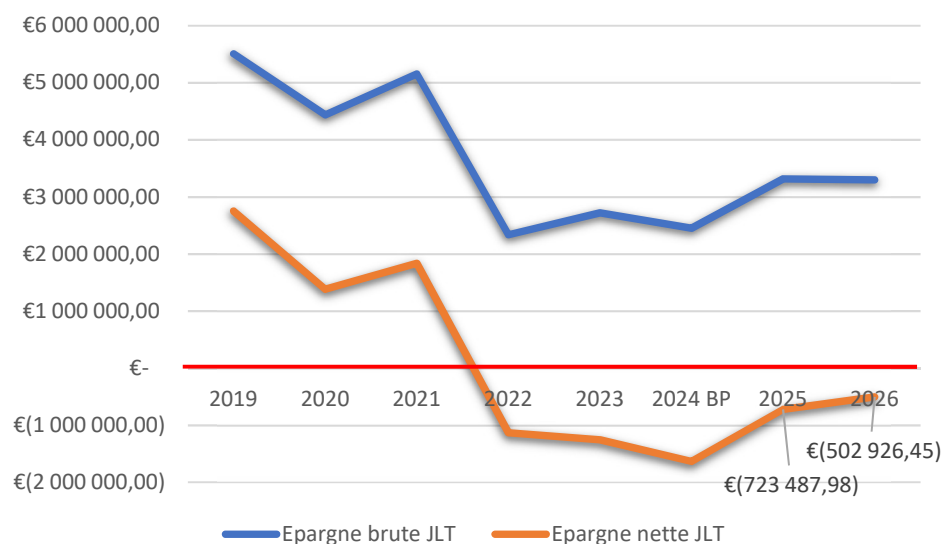
L'épargne nette correspond quant à elle à l'épargne brute de laquelle est déduite le remboursement en capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette.

Ces deux ratios sont régulièrement comparés entre collectivités et permettent d'avoir une information partielle sur l'état financier de la collectivité. Si l'épargne brute a un intérêt dans son calcul pour savoir ce que la collectivité est apte à rembourser/soutenir dans sa section d'investissement, le calcul de l'épargne nette peut être soumis à débat. Son calcul ne tient en effet pas compte de l'excédent propre de la section d'investissement. Ainsi, une collectivité qui dégagerait un excédent au sein de sa section d'investissement pourrait tout de même avoir une épargne nette négative, amenant questions et interrogations, alors que le remboursement du capital de ses emprunts est assuré par cet excédent.

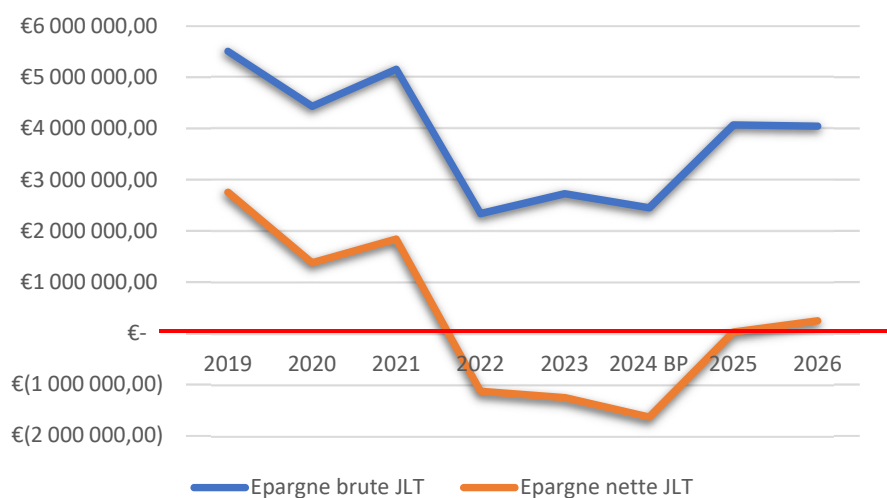
Au-delà de ces critiques, l'épargne nette de la Ville, tout logiquement comme son épargne brute, ont toutes deux été atteintes par les causes structurelles déjà abordées. L'année 2020 et le COVID ont causé une perte sérieuse aux deux épargnes, mais l'année 2021 a permis de les reconstituer en partie. L'année 2022 et l'explosion des fluides, le début de l'explosion de l'inflation, ainsi que l'année 2023 ont complètement rendu impossible pour la Ville de retrouver des épargnes suffisantes. L'année 2024 verra enfin les taux et l'inflation stagner mais cela ne sera évidemment pas suffisant pour remonter la pente. Les deux années suivantes, la baisse des taux d'emprunts, les efforts financiers faits par la Ville ainsi que la baisse durable des fluides permettra à l'épargne brute de s'améliorer. Comme l'épargne nette est directement liée à l'épargne brute, celle-ci s'améliore également. La diminution également du capital annuel à rembourser, notamment en raison du désendettement de la Ville prévu, permet une amélioration de l'état de l'épargne nette d'ici à la fin du mandat. Il aurait même été possible pour la collectivité de retrouver une épargne nette positive dès 2025, si la hausse de la CNRACL annoncée de 4 points (520 000 € *voir supra*) ainsi qu'une prudence raisonnable de la baisse des intérêts d'emprunts (au regard de la situation économique française) et de la stagnation de la DGF, n'étaient pas prévues.



Épargne brute et épargne nette de la Ville entre 2019 et 2026 (ROB 2024)



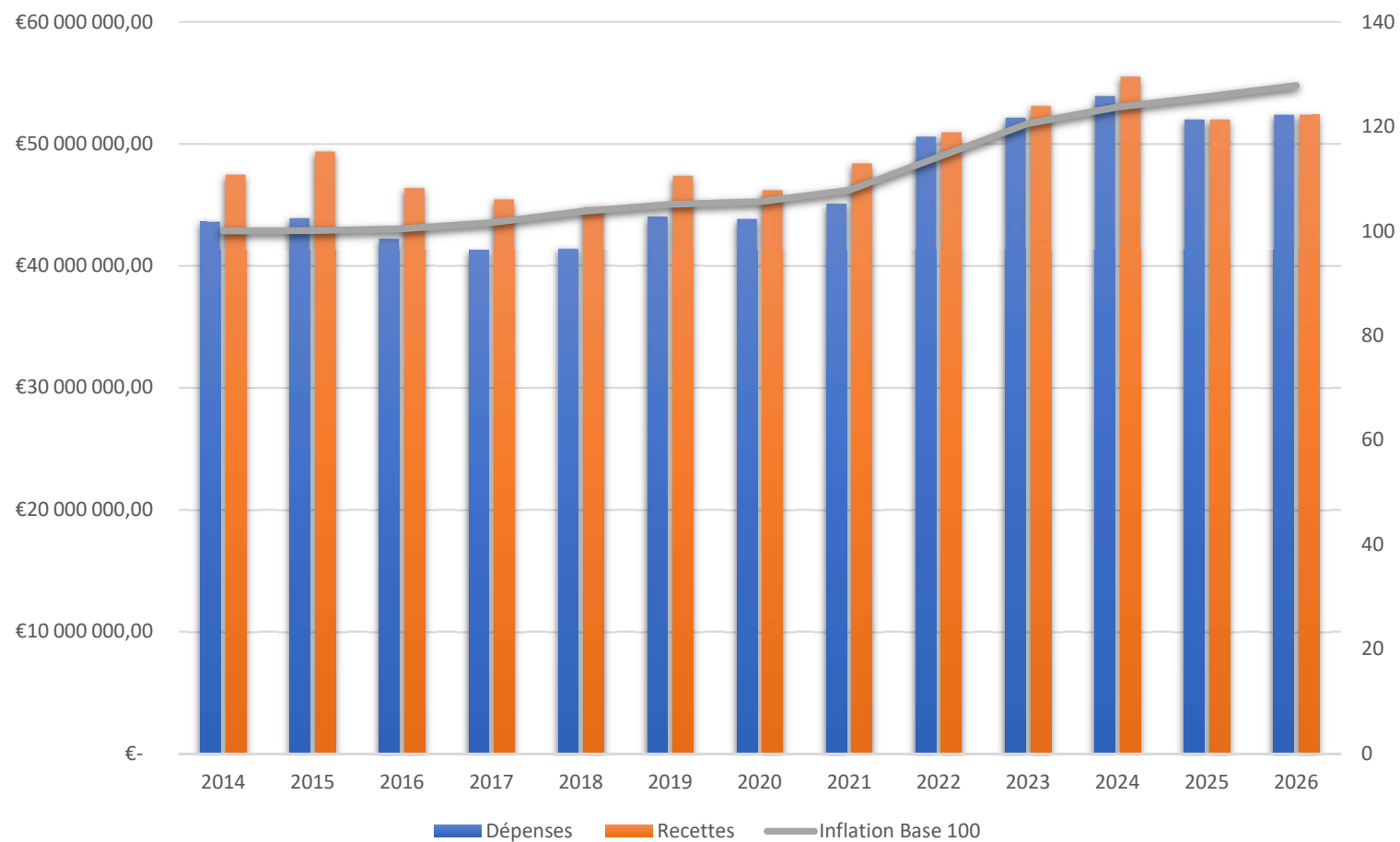
Épargne brute et épargne nette de la Ville entre 2019 et 2026 (ROB 2025)



Épargne brute et épargne nette de la Ville entre 2019 et 2026 (sans surcoût liés à la LF 2025)

II. Tableau récapitulatif

Pour pouvoir au mieux appréhender toutes les informations prospectives contenues dans ce ROB, un état de synthèse est présenté ici sous la forme d'un graphique :



Recettes et dépenses de fonctionnement 2014/2026 comparé à l'inflation

CONCLUSION

Depuis 2020, notre commune, comme tant d'autres, a dû affronter une série de crises sans précédent. Année après année, nous avons été confrontés à de nouveaux défis :

- 2020-2021 : une pandémie mondiale qui a bouleversé nos priorités,
- 2022-2023-2024 : une inflation galopante qui a fragilisé nos budgets,

Et alors que nous espérions que l'année 2025 représente enfin une année plus ordinaire, nous permettant enfin d'agir plus tranquillement, voilà que se profile une instabilité nationale budgétaire et politique qui altère sérieusement notre capacité à prévoir.

Face à ces tempêtes, nous n'avons jamais cédé à la facilité ni à l'immobilisme. Chaque euro dépensé a été soigneusement pesé, chaque décision prise avec le souci constant d'équilibrer le nécessaire et le possible. Nous avons agi comme nous le pouvions et quand nous le pouvions. Et nous avons agi dans un seul but : protéger les habitants, investir dans l'avenir et maintenir une action en lien réel avec les besoins de notre territoire.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous, d'avoir participé à ce noble objectif. C'est ensemble, avec cette exigence partagée de responsabilité et de proximité, que nous surmonterons les épreuves qui se dressent encore devant nous. Parce que derrière chaque chiffre, chaque ligne budgétaire, il y a une ambition : celle d'un territoire qui avance, qui se renforce et qui, malgré les incertitudes du monde, reste fidèle à lui-même et à ses habitants.

Annexe 1 : Liste des communes dites « similaires » et méthodologie

Pour analyser de manière plus pertinente les différents éléments financiers de la commune de Joué-lès-Tours, 9 communes ont été choisies à travers la France. Ces 9 communes partagent un certain nombre de points communs jugés essentiels pour une analyse comparative pertinente :

- Une situation géographique de centralité annexe : Elles ne sont ni préfectures, ni sous-préfectures et sont toutes situées en proximité d'une ville centre dynamique
- La présence d'au moins un quartier Politique De la Ville (PDV) : La présence de ce genre de quartier entraîne automatiquement des ajustements de dotations au niveau de l'Etat ainsi qu'un revenu par habitant inférieur à la moyenne des autres villes, ce critère rentrant en compte dans le classement des quartiers PDV.
- Une situation en dehors de la région parisienne : La situation économique, financière et juridique de la région parisienne est très différente des autres villes françaises. Les flux financiers croisés et les questions des fonds de compensation internes à ces collectivités rendent toutes les analyses comparatives complexes par rapport à Joué-lès-Tours.
- Une population proche de celle de la Ville : La strate, outil habituel de comparaison, contient des communes allant de 20 000 habitants à 50 000 habitants, un outil de dispersion supplémentaire des analyses.

Au vu de toutes ces contraintes, il a été fait le choix d'un échantillon plus resserré contenant les villes ci-dessous, identifiées tout au long du ROB comme les communes « similaires » :

- Colomiers – Haute-Garonne
- Le Cannet – Alpes-Maritimes
- Marignane – Bouches-du-Rhône
- Rezé – Loire-Atlantique
- Saint-Martin-d'Hères - Isère
- Schiltigheim – Bas-Rhin
- Sète - Hérault
- Talence - Lozère
- Wattrelos - Nord